Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 05 NOV. 2026
ID : 076-217602556-20261020-2026664AR-AI

DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Égalité-Fraternité

ARRETE DU MAIRE

N°2026/664/AR/5.5

PORTANT MODIFICATION DES MODALITES D'EXERCICE DE LA DELEGATION DE FONCTION CONSENTIE AU CONSEILLER MUNICIPAL
Monsieur Ludovic PADÉ

Le Maire de la Commune de EU,
Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18 autorisant le Maire à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des conseillers municipaux,
- la délibération n° 2026/059/DEL/5.1 du 20 mars 2026 portant élection du Maire,
- la délibération n° 2026/060/DEL/5.1 du 20 mars 2026 portant détermination de huit postes d'adjoints au Maire,
- Le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints au Maire,
- la démission de ses fonctions d'adjointe et de son mandat de conseillère municipale présentée par Madame José MOULIN, 6ème adjointe, acceptée par Monsieur le préfet le 3 août 2026 et dont la décision a été portée à la connaissance de l'intéressée le 10 août 2026,
- la délibération n°2026/070/DEL/5.1 du 27 mars 2026 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,
- la délibération n°2026/284/DEL/5.4 du 8 octobre 2026 par laquelle l'assemblée s'est prononcée contre le maintien dans ses fonctions d'adjointe de Madame Maria-Cristina CAVALLO-DUMONT,
- la délibération n°2026/285/DEL/5.1 du 8 octobre 2026 décidant de supprimer un poste d'adjoint sur les 2 devenus vacants, fixant ainsi le nombre d'adjoints à 7,
- la délibération n°2026/286/DEL/5.1 du 8 octobre 2026 portant sur la remontée de rang des adjoints,

Considérant :

- qu'il convient, dans l'intérêt d'une bonne organisation des services de la commune et de la cohérence de l'action municipale, de modifier le rattachement de la délégation de fonctions de Monsieur Ludovic PADÉ, conseiller municipal,

ARRÊTE :

Article 1er :
Le présent arrêté **abroge et remplace l'arrêté municipal n°2026/175/AR/5.5** du 8 avril 2026 relatif à la délégation de fonction de **Monsieur Ludovic PADÉ**.

Article 2 :
A compter de la notification du présent arrêté, **Monsieur Ludovic PADÉ,** conseiller municipal, **est délégué auprès de :**

- **M. Hervé ADAM, 1er adjoint,** pour exercer sous l'autorité du Maire **dans les domaines de la synergie et de la performance des achats,**
- **M. Frédéric QUENTIN, 2ème adjoint,** pour exercer sous l'autorité du Maire **dans le domaine de l'animation**

.../...

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 5/11/26
ID : 076-217602556-20261020-2026664AR-AI

Article 3 :
Dans le cadre de cette délégation, **Monsieur Ludovic PADÉ** pourra :

- assurer le suivi des dossiers relevant de son domaine de compétence,
- proposer toute mesure utile à leur bonne gestion,
- représenter la commune lors de réunions ou manifestations en lien avec ces attributions.

Article 4 :
La présente délégation est exercée sous la surveillance et la responsabilité du Maire. Elle ne comporte pas de délégation de signature sauf disposition expresse contraire.

Article 5 :
Le présent arrêté peut être retiré à tout moment.

Article 6 :
La Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à la préfecture.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Eu, en l'Hôtel de Ville, le vingt octobre deux mille vingt-six.

M. Robin DEVOGELAERE
Maire de la Ville d'Eu

Notifié le 4 Novembre 2026
M. Hervé ADAM

Notifié le 3 Novembre 2026
M. Frédéric QUENTIN

Notifié le 4 novembre 2026
M. Ludovic PADÉ

Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : mairie-sg.eu@ville-eu.fr